

Zeitschrift:	Annales fribourgeoises
Herausgeber:	Société d'histoire du canton de Fribourg
Band:	28 (1940)
Heft:	5
Artikel:	Monographie de la paroisse d'Épendes [suite et fin]
Autor:	D'Amman, Alfred
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-817964

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

MONOGRAPHIE DE LA PAROISSE D'EPENDES

par ALFRED D'AMMAN †

(Suite et fin.)

2. *Régime forestier, droit de glandage.*

En 1501, la commune d'Ependes acquit pour 110 livres de Fribourg, de Rodolphe de Paroman, la forêt du Mont ancienne propriété des Mayor¹. Elle possédait alors environ les $\frac{2}{3}$ des forêts de son territoire alors qu'elle n'en a plus aujourd'hui que les $\frac{2}{5}$, malgré les répartitions partielles de 1602 et 1621 faites entre tous les communiers qui reçurent chacun une pose de forêt de hêtres. Le partage de 1621 fut ratifié par le Conseil de Fribourg le 18 janvier 1623².

En 1712, la commune d'Ependes était en conflit avec le Baumeister au sujet des chênes existant sur les communs « es cotes de la Molleires ». Le Baumeister contestait à la commune le droit d'abattre les chênes à son profit, sous prétexte que tous les chênes, même ceux des forêts privées appartenaient au gouvernement. La commission instituée pour étudier la question, reconnut le droit revendiqué par la commune. Un conflit semblable surgit en 1799: le Baumeister ayant voulu faire couper des chênes sur la commune d'Ependes pour alimenter la tuilerie du Mouret propriété du gouvernement, la commune s'y opposa.

En connexion avec la propriété des chênes, existait sur les terres communales un droit de glandage, objet de fréquentes réglementations gouvernementales dont l'une re-

¹ A.E.F., R.N. 87, fol. 6 et 15.

² A.E.F., Manual du Conseil, 18 janvier 1623.

monte au 23 octobre 1681. Ce droit est encore reconnu en 1746 sur une requête des communes d'Ependes, Marly, Arconciel, Praroman, astreintes à planter chaque année quelques chênes...

3. Exercices militaires, contribution de guerre.

En 1461, le Conseil ordonnant l'établissement de corporations militaires dans chaque paroisse, les villages de la contrée d'Ependes furent rattachés, dès le XV^e siècle, à la bannière du Bourg de la ville de Fribourg.

Dès le début du XVII^e siècle, les hommes s'exercèrent au tir à la cible: les tireurs d'Ependes et de Marly demandent en 1614 une concession de terrain au Burgerwald, pour en appliquer le revenu à établir un tirage au Mouret et à donner des prix de tir.

En 1752, il est décrété que le meilleur tireur serait proclamé maître-tireur pour toute l'année, à condition qu'il soit âgé de 18 ans au moins. Plus tard, ces groupements prirent le nom de tireurs au blanc; une association se forma en 1805 dans les paroisses d'Ependes, Praroman, Arconciel et Treyvaux¹.

En 1638, lors d'une révision de la contribution de guerre (Reisgeld) levée par la République de Fribourg, les délégués de la paroisse d'Ependes convinrent de fixer à 20 écus la charge de leur paroisse².

4. Ecoles.

Il est probable que l'enseignement dans la paroisse d'Ependes fut exclusivement religieux, avant la fin du XVIII^e siècle, et que les chapelains ou vicaires étaient en même temps maîtres d'écoles³.

J'ignore à quelle époque fut construite la première maison destinée à servir d'école; après 1812 probablement. En cette année, la paroisse demande au Conseil de Fribourg

¹ A.E.F., Manual du Conseil, 14 juin 1805.

² A.E.L., Manuscrit Gady.

³ DELLION, op. cit., t. V, p. 61.

l'autorisation de bâtir une maison pour le chapelain et le maître d'école sur un terrain qui appartenait en partie au bénéfice de la cure¹.

En 1828² l'école était mixte, et ce n'est qu'en 1841, grâce à des libéralités de M. Nicolas de Fégely³ et de M^{me} Agathe de Praroman⁴ que fut ouverte la première école des filles, dirigée par une institutrice laïque.

En 1838, sur la demande des paroissiens prétextant que l'influence de l'institutrice était malfaisante⁵, mais en réalité pour alléger le budget paroissial, cette école fut supprimée et le petit bâtiment qui l'avait abritée, vendu⁶. L'école redevint mixte jusqu'en 1875; alors, comme il devenait urgent de la dédoubler, on installa les filles dans une maison appartenant à la famille Carry, jusqu'à ce que la paroisse achète l'ancienne maison Lanther devenue propriété Bourgknecht, en 1885.

C'est alors que les écoles furent constituées en cercle scolaire composé des cinq communes de la paroisse.

Une classe d'école enfantine mixte fut ouverte en 1889 et confiée à une religieuse de la Ste-Croix de Menzingen. Dès 1890, cette congrégation fut également chargée de l'enseignement dans l'école des filles.

Un nouveau bâtiment comprenant les locaux destinés à l'enseignement, au logement de l'instituteur et aux assemblées communales et paroissiales, fut inauguré en février 1912.

¹ A.E.F., Manual du Conseil, 31 août 1812. Cette maison fut démolie en 1917.

² A.E.L., Lettre du curé Dey, 9 mai 1828.

³ A.C.E., *Missarum catalogus Spendii*, 1835. Jean-Baptiste-Nicolas-Victor de Fégely, fils de Laurent de Fégely et de Julie de Diesbach-Steinbrugg, † 27 mars 1839.

⁴ Agathe de Praroman, alors propriétaire du domaine et de la maison héritée des d'Odet.

⁵ A.E.F., Protocole de l'Instruction publique, lettre du 29 janvier 1858.

⁶ A.E.F., Protocole de l'Instruction publique, 23 août 1859.

5. *Auberges.*

Les premiers débits de vin dans les paroisses rurales semblent avoir été entre les mains des curés à qui l'obligation de se pourvoir de vin pour la célébration de la sainte messe permettait de s'approvisionner. Le 19 février 1443, le curé d'Ependes consent à payer l'ohmgeld pour le vin qu'il vend¹.

En 1558², le Conseil de Fribourg admit l'ouverture d'une auberge à Ependes, à Praroman et au Mouret, mais sous peine d'une amende de 20 livres aucune autre auberge ne devait être autorisée dans la région. Les aubergistes avaient l'obligation d'admettre les pauvres aussi bien que les riches, afin que personne ne put se plaindre.

L'auberge d'Ependes fut effectivement ouverte en 1585³, l'aubergiste fit condamner un paysan qui avait vendu du vin.

Au Mouret, Claude Ruodat obtint en 1608, l'autorisation de bâtir une « nouvelle » auberge, malgré l'existence de l'ancienne hôtellerie où l'on continua à vendre du vin et à loger jusqu'en 1630⁴. Cette ancienne maison fut achetée en 1650 par le curé d'Ependes, Antoine Pidoux, qui la revendit l'année suivante à Laurent Piller de Bonnefontaine, avec la condition de pouvoir loger dans la grange le produit de la dîme d'Oberried, et dans la cave 2 chars de vin, annuellement⁵. Ce Laurent Piller continuant à tenir taverne, le Conseil lui interdit de vendre du vin au Mouret, mais l'autorisa à ouvrir une pinte au village d'Ependes⁶. Il semble que cet établissement fut peu prospère : en 1706, le Conseil de Fribourg, dans une nouvelle réglementation des auberges

¹ Recueil diplomatique, t. VIII, p. 204.

² A.E.F., Manual du Conseil, 11 octobre 1558.

³ A.E.F., Manual du Conseil, 29 avril 1585.

⁴ A.C.E., Terrier 1628, p. 95 ; A.E.F., Arrêté du Conseil, 21 novembre 1630.

⁵ A.C.E., Actes inscrits à la suite du Terrier 1628.

⁶ A.E.F., Manual du Conseil, 12 novembre 1652, 12 et 22 novembre 1650.

de campagné, ne mentionne pas Ependes. Dans les villages ou aucune auberge n'existaient et bien qu'il fut interdit aux curés d'exercer la vente du vin, cette autorisation leur était donnée pour l'anniversaire de la dédicace¹.

En 1799, Pierre Clément d'Ependes obtint une patente de taverne; quelques années plus tard, en 1806, cette patente fut accordée pour 5 ans aux communes de la paroisse²; mais une concession d'auberge ne fut demandée et obtenue par la commune d'Ependes qu'en 1890.

6. Sorcellerie, maladies épidémiques.

En 1562, les gens d'Ependes accusèrent une femme d'avoir fait périr un cochon avec une baguette blanche; appliquée huit fois à la torture elle protesta vainement de son innocence et fut exilée à perpétuité³.

Une léproserie existait à Ependes en 1278⁴, non loin de « Mau-Melier ». A diverses époques, une épidémie désignée sous le nom habituel de peste, sévit à Ependes: en 1612, le meunier de Copy dut fermer et quitter son moulin après la mort de son fils qui avait eu la peste. Les gens de Marly s'opposèrent même à son désir de l'enterrer dans leur cimetière (plus rapproché de Copy que celui d'Ependes) et le Conseil de Fribourg dut intervenir en sa faveur⁵. En 1638 une maladie contagieuse régnant à Ependes et à Arconciel, le Conseil de Fribourg donna des instructions à ce sujet⁶. Durant l'hiver 1779-1780, le Conseil envoya des remèdes et des aliments aux nécessiteux d'Ependes éprouvés par une maladie épidémique.

¹ A.E.F., Manual du Conseil, 20 décembre 1706.

² A.E.F., Manual du Conseil, 11 août 1806, 29 septembre 1806.

³ A.E.F., Manual du Conseil 20 août 1562.

⁴ DEY, *Mémorial*, vol. I, p. 273.

⁵ A.E.F., Manual du Conseil, 26 et 28 juillet 1612.

⁶ A.E.F., Manual du Conseil, 12 août, 7 septembre, 10 novembre 1638.
